



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----  
**SEANCE DU jeudi 27 février 2014**  
**18 heures 00**

-----

RS/MG

N° 001645

Direction des affaires  
culturelles - Demande  
de subvention pour  
l'activité de médiation  
du service des  
publics du musée

Affiché le :

**Le jeudi 27 février 2014 à 18 heures 00** le Conseil Municipal s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la **SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**, sous la Présidence d'**Olivier CUREL**, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), Mme Marie RAMBAUD (Maire Adjoint), M. Pierre BOYER (2ème Adjoint), Mme Marie-Christine KADLER (3ème Adjoint), M. Jean-François DORE (6ème Adjoint), M. Christophe CARMINATI (8ème Adjoint), M. Bruno BOUSCARLE (9ème Adjoint), Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale), M. José VINCENTELLI (Conseiller Municipal), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), M. Jean-Luc BICHON (Conseiller Municipal), Mme Leïla BECHICHE (Conseillère Municipale), M. Dominique MARIANI-VAUX (Conseiller Municipal), M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), Mme Aurore SALETTI (Conseillère Municipale), M. Jean-Pierre STOUVENEL (Conseiller Municipal), M. Yves JAOUEN (Conseiller Municipal), M. Christian PANOT (Conseiller Municipal), Mme Katherine COUZINET (Conseillère Municipale), M. Jean-Marie MARTIN (Conseiller Municipal), M. André LECOURT (Conseiller Municipal), Mme Elise ISNARD (Conseillère Municipale), M. Patrick ESPITALIER (Conseiller Municipal), Mme Corinne PAIOCCHI (Conseillère Municipale)

**ONT DONNE PROCURATION** : Mme Véronique GACH (5ème Adjoint) donne pouvoir à M. Jean-Marie MARTIN, Mme Caroline ALLENE (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Jean-François DORE, M. Etienne FOURQUET (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Marie-Christine KADLER, Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Marie RAMBAUD, M. Jean-Louis de LONGEAUX (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER

**ABSENTS** : M. Jean-Marc DESSAUD (4ème Adjoint), Mme Hélène MARTINEZ (7ème Adjoint), Mme Françoise RIPOLL (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, Mme Aurore SALETTI est nommée Secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la Loi n° 2002-5 du 4 Janvier 2002 modifiée relative aux musées de France impose à toute collectivité propriétaire d'un « Musée de France » la création d'un service des publics ayant pour mission de concevoir et mettre en œuvre des actions d'éducation et de diffusion visant à assurer l'égal accès de tous à la culture.

Afin de se mettre en conformité avec cette obligation légale, par délibération GW/JM n° 159 en date du 19 octobre 2005, le conseil municipal a approuvé le recrutement d'un chargé de mission « médiateur culturel » à compter du 1er novembre 2005 et sollicité le soutien financier de la DRAC.

Monsieur le Maire rappelle que grâce à l'aide financière de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (Ministère de la Culture) en 2005, 2006, 2007 et 2008, la ville d'Apt a pu mettre en place dans ses musées, un service des publics dont les activités ne cessent de se développer (ateliers pédagogiques, visites guidées, expositions...)

Après avoir recruté, sur contrat, une médiatrice culturelle, en février 2006, le conseil municipal par délibération GW/JM n° 373 en date du 30 octobre 2006, a décidé de l'intégrer dans le personnel municipal en tant qu'assistante de conservation, depuis le 13 novembre 2006. Le travail ainsi mené par l'équipe du musée, auprès des écoles et des organismes touristiques, a permis de faire progresser de façon importante la fréquentation du musée.

Monsieur le Maire rappelle enfin, que par délibération RS/MG n° 1267 du 25 octobre 2011, le Conseil a approuvé la réorganisation du service patrimoine et musée relevant de la Direction des Affaires Culturelles de la Commune d'Apt, comme suite à l'avis unanime exprimé par le Comité Technique Paritaire du 17 octobre 2011.

Depuis 2012, la revalorisation du budget de fonctionnement du service patrimoine a permis d'élargir le public du musée, tant dans sa composition que par son nombre.

Afin de continuer à développer les activités de la ville dans ce domaine particulier, qui correspond à la vocation des musées, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, Service des Musées de France, pour l'année 2014, une subvention d'un montant de 2500 Euros (deux mille cinq cents Euros).

## **LE CONSEIL A LA MAJORITE QUALIFIEE**

**CONSIDERE** que les activités du service des publics du musée répondent bien à l'obligation fixée par la Loi n° 2002-5 du 4 Janvier 2002 modifiée relative aux musées de France.

**APPROUVE** la demande d'une subvention d'un montant de 2 500 Euros auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, Service des Musées de France.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette demande.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE  
Olivier CUREL**